

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1, art. 145.41).

AVIS PUBLIC est donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 2 mars 2026, le conseil de la municipalité de Saint-Agapit a adopté le projet de règlement : 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments. Le projet de règlement 607-02-26 n'est pas un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le **7 avril 2026, à compter de 19h00**, au Complexe des Seigneuries, située au 1080 avenue Bergeron à Saint-Agapit en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement 607-02-26 peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <http://www.st-agapit.qc.ca> à la section La Municipalité / Règlements municipaux et au bureau de l'hôtel de ville, au 1080 avenue Bergeron à Saint-Agapit, durant les heures d'ouverture normales du bureau, lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h

Donné à Saint-Agapit, ce 9^e jour de mars 2026



Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 607-02-26

Projet de règlement 607-02-26 visant à adopter un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments afin de tenir compte des obligations de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1, art. 145.41).

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, MRC de Lotbinière, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis concernant le règlement numéro 607-02-26 à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal en date du 9 mars 2026.

Tel que prévu au règlement 458-08-18, adopté le 27 août 2018 par le conseil municipal, je, Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Agapit, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 607-02-26 sur le site internet de la Municipalité le 9 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier